

TARIFS 2023 EAU POTABLE

Abonnement annuel : 65.00 € H.T.

Prix de m³ d'eau potable SEPASE : 2.04 € H.T.

Prix du m³ pour comptages temporaires : 3.10 € HT

Redevance prélèvement S.E.P.A.S.E : 0.10 € H.T

Redevance pollution domestique : 0.38 € H.T.

Prestations

Frais d'accès au service : 50.00 H.T.

Fermeture de branchement : 40.00 € H.T.

Frais de remplacement de compteur (compteur détérioré, cassé, gelé) : 150.00 € H.T.

Frais de remplacement de cible de télérelève : 150 € H.T.

Frais d'étalonnage compteur : 350 € H.T.

Frais de desserte en eau (FDE) : forfaitaire 1700 € HT

Pénalité forfaitaire pour déplacement non justifié en astreinte : 80 € H.T

Frais de desserte pour bâche incendie : 2 000 € H.T

Tarifs 2023 Assainissement Collectif

Abonnement annuel : 35 € HT

Redevance assainissement :

Prix au m³ : 2.89 €/m³ HT

Redevance modernisation des réseaux : 0.185/m³ HT

Contrôle de conformité des réseaux privés et branchements : 200 €HT

Contrôle de raccordement d'une habitation au système de collecte : 60 €HT

FRE (Frais de Raccordement à l'Egout) : Forfait de 2420 €HT

P.F.A.C. (Participation Financière à l'Assainissement Collectif) :

Pour les constructions nouvelles

- Participation par logement individuel 2000 €
- Participation pour tout autre type d'opération spécifique basée sur le nombre d'équivalents habitants 2000 € par tranche de 6 Eq/H

Pour les constructions existantes

- Participation par logement individuel 2000 €
- Participation pour tout autre type d'opération spécifique basée sur le nombre d'équivalents habitants 2000 € par tranche de 6 Eq/H

La participation est fixée en fonction de l'état de l'installation d'assainissement individuel par l'application d'un coefficient de correction suivant :

- * Absence d'installation : coeff. 1
- * Installation nécessitant une mise au norme : coeff. 0.5
- * Installation conforme : coeff. 0

Le montant des Frais de Raccordement à l'Egout (FRE) s'ajoute au montant de la PFAC pour les constructions neuves.